

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mai 2023

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 05
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA



Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtitia BOURDIER M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

Mme Angéline GLUARD (donne procuration à Mme Frédérique COSTANTINI)
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER)

Secrétaire de séance : Jean-François RABEAU

Date de convocation	17/05/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

05. Création d'un emploi permanent de responsable du service cadre de vie, patrimoine naturel et environnemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34 ;

~~Considérant que les besoins du service~~ nécessitent la création d'un emploi permanent de Responsable cadre de vie, patrimoine naturel et environnemental,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des Techniciens ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

26 voix POUR,
03 abstentions (M. A. LATREUILLE, M. J. GAREL, Mme L. TEIXEIRA),

Crée un emploi permanent de Responsable cadre de vie, patrimoine naturel et environnemental, à temps complet, de catégorie B au grade de Technicien relevant du cadre d'emplois des Techniciens,

Modifie en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 28 juin 2023 (pièce annexe),

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Annexe n°12 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire



Jean-François RABEAU
Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely belonging to Jean-François Rabeau, is written below the name and title.